

Rapport du jury du Diplôme supérieur de
comptabilité et de gestion (DSCG)

Session 2021

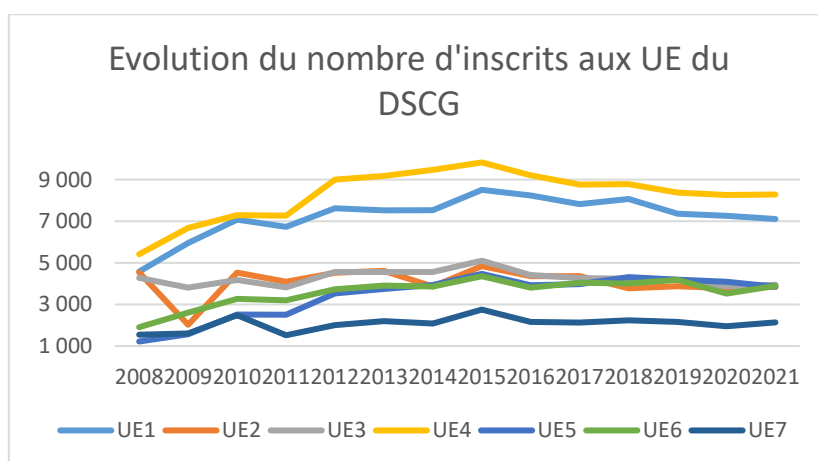
Rapport du jury du Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG) session 2021

Le rapport du jury du DSCG se compose de plusieurs parties : les parties une à quatre présentent des données statistiques pluriannuelles sur le nombre d'inscrits, le taux de présence, le nombre d'admis aux UE et au DSCG. La partie 5 présente les sujets des épreuves ponctuelles et le cas échéant des informations ou conseils pour les sessions suivantes. Enfin, la partie six donne des conseils pour les candidats se présentant à la VAE.

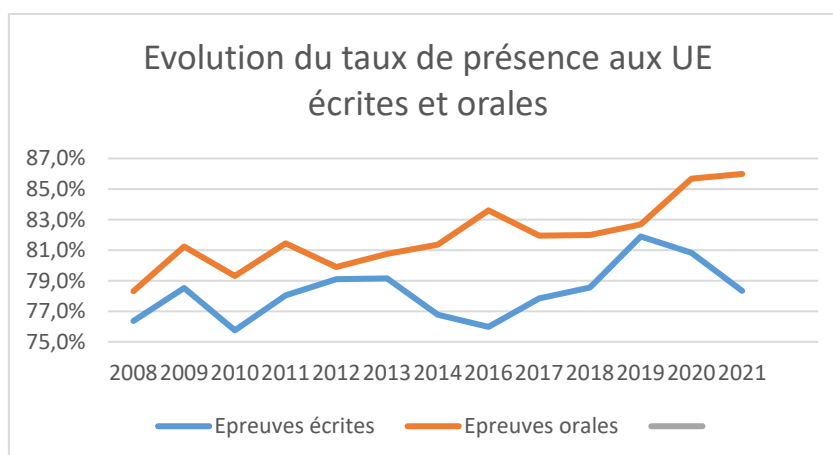
1. Evolution du nombre d'inscrits et de présents

Depuis la mise en place du DSCG en 2008, le nombre d'inscrits et de présents aux examens comptables a augmenté jusqu'en 2015. Depuis lors, on observe un tassement perceptible surtout au niveau des UE 1 et 4 qui comptent malgré tout un nombre d'inscrits nettement supérieur aux autres UE.

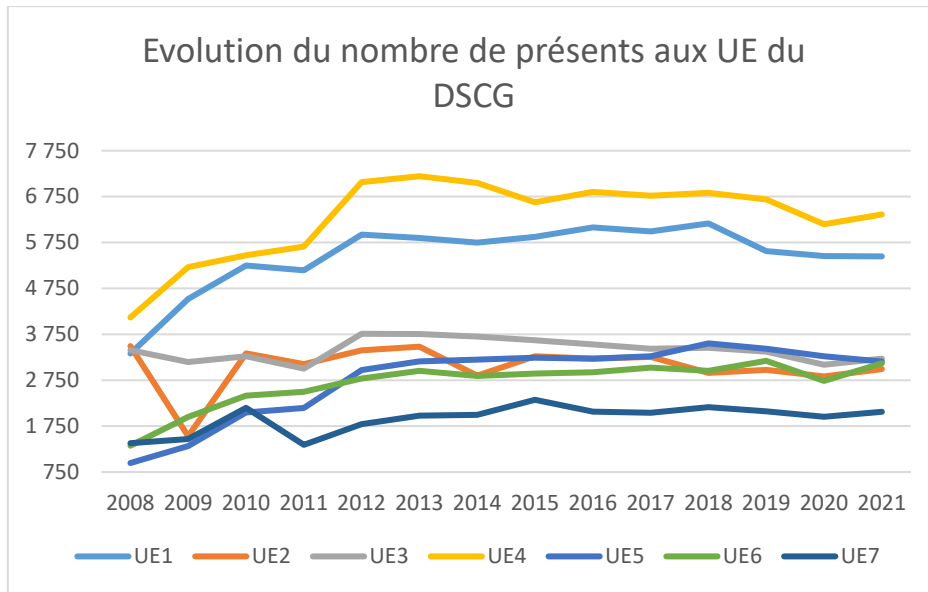
Ainsi, l'UE 1 Gestion juridique, sociale et fiscale comptabilise 7 108 inscrits (contre 7 263 en 2020) et l'UE4 Comptabilité et audit 8 282 inscrits (contre 8 258 en 2020). Pour les autres UE, l'évolution des effectifs varie peu par rapport à 2020 avec un nombre moyen d'inscrits compris entre 3 800 et 4 000 aux épreuves écrites et à l'UE6 d'anglais des affaires. Seule l'UE 7 Relations professionnelles est en retrait avec 2 133 inscrits.



Le taux de présence aux épreuves écrites est en baisse (78,3% des inscrits en 2021 contre 80,8% en 2020 et 81,9% en 2019). Au niveau des épreuves orales, le taux de présence à l'UE6 est en nette augmentation (80,2% en 2021 contre 77,7% en 2020) et est stable pour l'UE7 (96,6%).



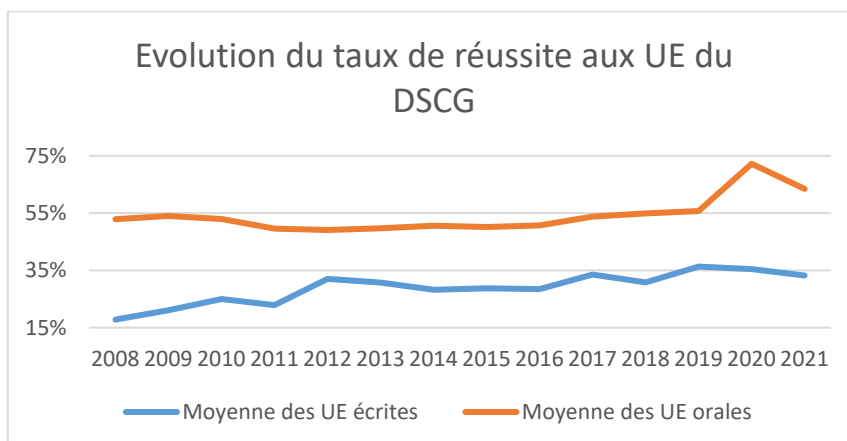
La combinaison entre le nombre d’inscrits et le taux de présence aux examens se traduit par une évolution du nombre de candidats présents. Pour la session 2021, le nombre des inscrits est comparable UE par UE à celui de 2020 (variations entre les deux sessions comprises entre +212 présents et -115 présents selon les UE écrites ; et une hausse de +383 inscrits pour l’UE6 et +106 inscrits pour l’UE 7). Les examinateurs de l’UE6 ont noté une forte proportion de candidats diplômés du DCG en 2021 et méconnaissant les attendus de l’épreuve. Pour les autres UE (en particulier les UE écrites) il n’est pas possible de déterminer la proportion des candidats titulaires du DCG en N et s’inscrivant immédiatement aux épreuves du DSCG sans préparation. Il est rappelé à cette occasion qu’il existe un programme spécifique au DSCG équivalent à deux années d’études qu’il importe de connaître et de maîtriser avant de se présenter aux épreuves.



Les UE1 et 4 se distinguent des autres UE par le nombre de candidats présents avec pour l’UE1 5 447 candidats présents (contre 5 455 en 2020) et pour l’UE4 6 360 candidats présents (contre 6 148 en 2020), les autres UE écrites comptant autour de 2 800 à 3 300 présents.

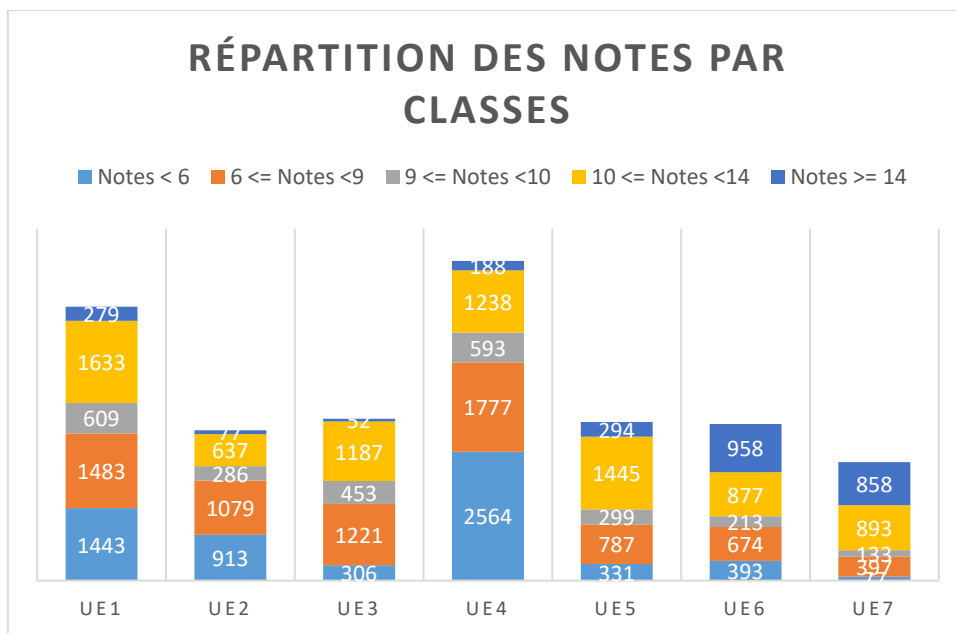
2. Evolution du nombre d’admis aux épreuves ponctuelles et des taux de réussite

Le taux de réussite aux épreuves pour les UE orales est de 63% (contre 72% en 2020 et 56% en 2019). Il est à rappeler qu’en 2020, l’UE7 n’avait pas fait l’objet d’une soutenance orale, le taux de réussite de 2020 est donc peu comparable. Néanmoins, globalement le taux de réussite aux UE orales demeure très bon. Le taux de réussite aux épreuves écrites est en légère baisse (33.2% en moyenne en 2021 contre 35.4% en 2020). Ce taux de réussite moyen aux épreuves écrites cache de fortes disparités selon les UE.



Ainsi, les taux de réussite sont particulièrement bons pour l'UE5 Management des systèmes d'information (55%) et l'UE3 Management et contrôle de gestion (38%). Le taux de réussite pour l'UE1 est en légère augmentation (35%), pour l'UE2 en légère baisse (24%) ; tandis que pour l'UE4 l'évolution continue à être erratique selon les années (22% en 2021 contre 25% en 2020 ,31% en 2019 et 19% en 2018).

Si l'on fait une analyse plus fine de la répartition des notes, on remarquera également que les UE1, UE2 et UE4 concentrent une proportion et un nombre importants de copies ayant des notes éliminatoires (notes inférieures à 6) : 26.5% pour l'UE1, 30.1% pour l'UE2 et 40.3% pour l'UE4. Ces pourcentages sont très élevés et sont aussi le signe que ces épreuves exigent une préparation à l'examen. Or, force est de constater qu'un certain nombre de candidats, souvent pris par leur activité professionnelle ou manquant de méthodes ou maîtrisant mal les attendus du programme, ont du mal à se mettre dans l'esprit de ces épreuves (travail en temps limité et sans documentation à l'exception de celle fournie par les sujets) et à maîtriser les connaissances associées recouvrant un programme vaste en droit et très technique en finance et en comptabilité et audit.



Quant au nombre d'admis, il dépend donc de deux paramètres : le nombre d'inscrits présents aux examens et du taux de réussite par UE (cf. point 3 du rapport pour avoir le détail du taux de réussite par UE).

3. Présentation des résultats détaillés des sessions 2019, 2020 et 2021

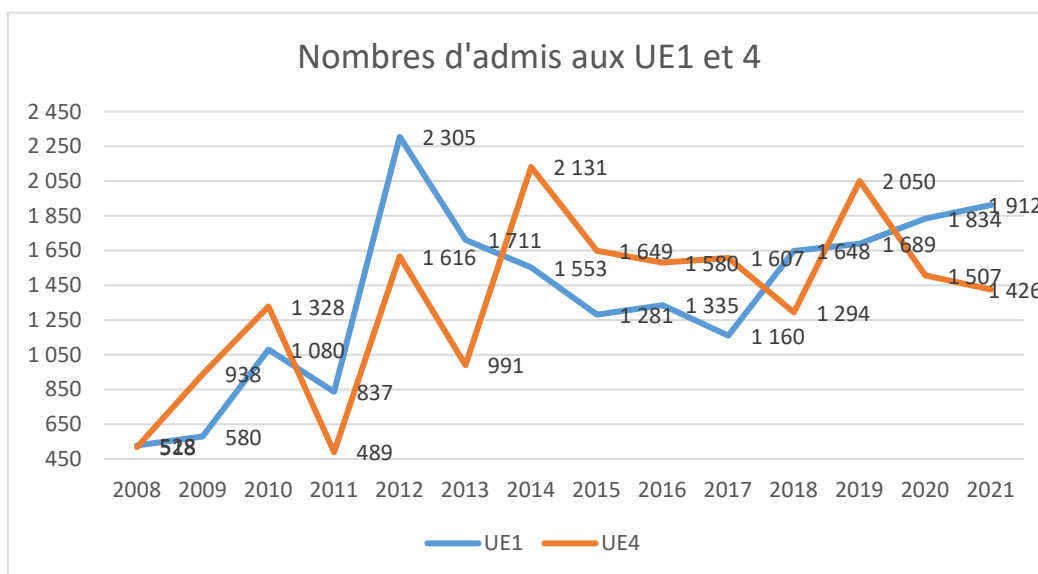
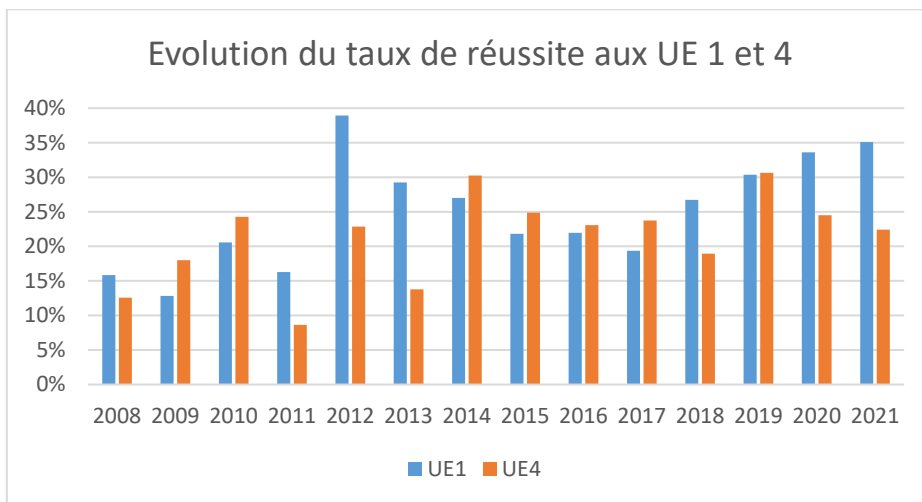
Les tableaux ci-après présentent les résultats des deux dernières sessions et de la session qui vient de se terminer.

2019	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admis	Taux de réussite
UE1	7 362	5 564	75,58%	1 689	30,36%
UE2	3 875	2 975	76,77%	935	31,43%
UE3	4 182	3 374	80,68%	1 350	40,01%
UE4	8 374	6 688	79,87%	2 050	30,65%
UE5	4 188	3 435	82,02%	2 297	66,87%
Taux de réussite aux épreuves écrites					37,76%
UE6	4 183	3 172	75,83%	1 508	47,54%
UE7	2 159	2 072	95,97%	1 415	68,29%
Taux de réussite aux épreuves orales					55,74%

2020	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admis	Taux de réussite
UE1	7 263	5 455	75,11%	1 834	33,62%
UE2	3 784	2 832	74,84%	1 124	39,69%
UE3	3 865	3 086	79,84%	1 119	36,26%
UE4	8 258	6 148	74,45%	1 507	24,51%
UE5	4 093	3 271	79,92%	2 219	67,84%
Taux de réussite aux épreuves écrites		20 792		7 803	37,53%
UE6	3 519	2 736	77,75%	1 757	64,22%
UE7	1 955	1 954	99,95%	1 630	83,42%
Taux de réussite aux épreuves orales		4 690		3 387	72,22%

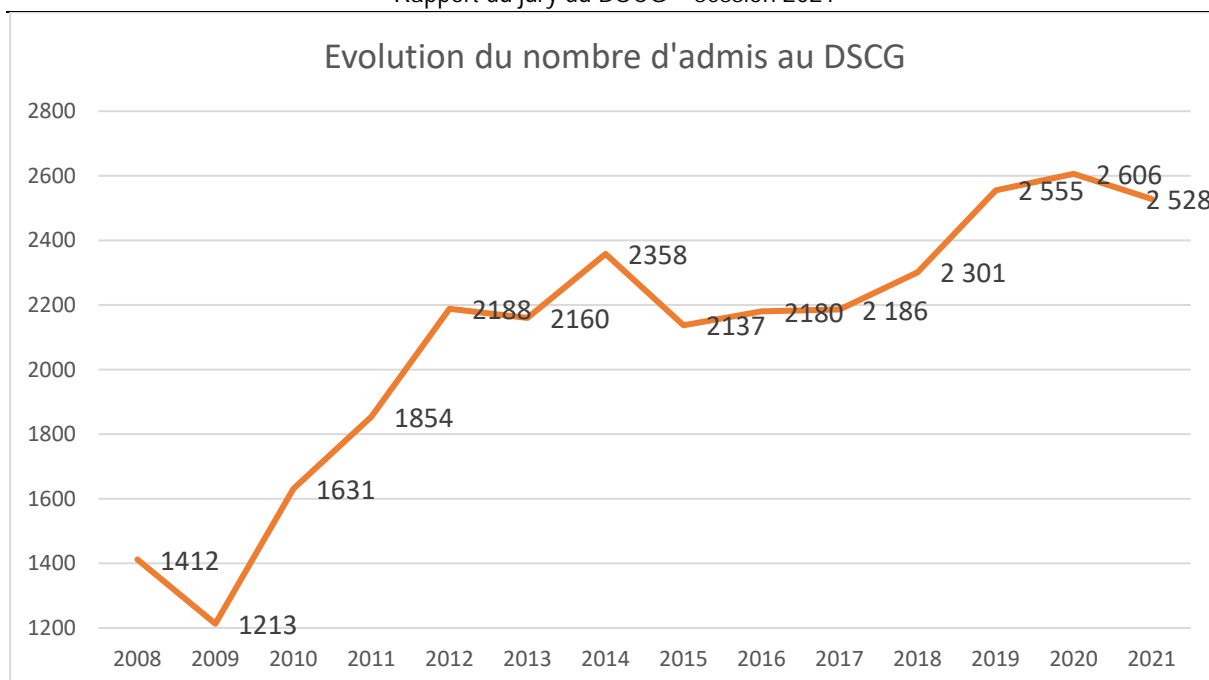
2021	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admis	Taux de réussite
UE1	7 108	5 447	76,63%	1 912	35,10%
UE2	3 846	2 992	77,80%	714	23,86%
UE3	3 943	3 219	81,64%	1 239	38,49%
UE4	8 282	6 360	76,79%	1 426	22,42%
UE5	3 851	3 156	81,95%	1 739	55,10%
Taux de réussite aux épreuves écrites		21 174		7 030	33,20%
UE6	3 890	3 119	80,18%	1 835	58,83%
UE7	2 133	2 060	96,58%	1 451	70,44%
Taux de réussite aux épreuves orales		5 179		3 286	63,45%

Focus sur les UE 1 et UE4



4. Nombre d’admis au DSCG

Les candidats se présentant au DSCG peuvent opter pour deux voies : celle des épreuves ponctuelles ou celle de la validation des acquis de l’expérience (VAE). Par ailleurs, un candidat peut se présenter aux UE de son choix : il peut ainsi se présenter à une seule ou à plusieurs UE, mais il ne pourra valider son DSCG que s’il valide l’ensemble de ses UE avec une moyenne supérieure à 10/20 (hormis les UE où le candidat, du fait d’un autre diplôme, possède une dispense) ou qu’il est en mesure de compenser des UE entre elles pour lesquelles il aurait eu au minimum une note de 6/20.



Après un creux au plus bas en 2009 (suite au passage du DESCF au DSCG à compter de 2008), le nombre de diplômés ne cesse d'augmenter. En 2021, il est en très léger recul par rapport à 2020.

Nombre de candidats admis aux épreuves ponctuelles et par le biais de la VAE

	Ponctuel	VAE	Total
2008	1 412		1 412
2009	1 213		1 213
2010	1 631		1 631
2011	1 787	67	1 854
2012	2 113	75	2 188
2013	2 095	65	2 160
2014	2 309	48	2 357
2015	2 111	26	2 137
2016	2 154	26	2 180
2017	2 140	46	2 186
2018	2 280	21	2 301
2019	2 530	25	2 555
2020	2 589	17	2 606
2021	2 511	17	2 528

5. Analyse des épreuves ponctuelles du DSCG

D'une manière générale, les sujets ont été jugés par les correcteurs en adéquation avec le référentiel du DSCG et permettant une bonne évaluation des candidats. Le niveau des candidats demeure toutefois encore trop faible sans doute lié à une préparation insuffisante des UE et/ou une maîtrise approximative des bases (DCG) et/ou une méthodologie de travail inadaptée aux épreuves. Il est rappelé notamment que la maîtrise de l'ensemble des UE du DCG reste un prérequis pour aborder le DSCG.

Pour rappel, **aucun point du programme du DSCG ne peut être considéré comme mineur** et ce n'est pas parce qu'un point du programme n'a pas fait l'objet d'un sujet au cours des années antérieures qu'il ne pourra pas faire l'objet d'un futur sujet.

Le DSCG est un diplôme de niveau master et en tant que tel il exige que les candidats puissent démontrer qu'ils maîtrisent des compétences tout à la fois techniques, d'analyse, de synthèse et rédactionnelles de niveau master.

UE1. Gestion juridique, sociale et fiscale

Le sujet de la session 2021 comportait quatre dossiers d'importance équivalente en termes de points. Le dossier 1 portait sur des thématiques de droit fiscal (fiscalité des groupes, contrôle et contentieux fiscal, droit fiscal international) et proposait deux annexes en appui. Le dossier 2 portait à la fois sur le droit des sociétés et le droit de la concurrence. Le dossier 3 était centré sur le droit des sociétés et abordait la thématique des participations réciproques, de l'autocontrôle et des GIE. Enfin le dernier dossier abordait la question de la transformation d'une société de personnes et comportait une question de droit pénal des affaires dans le cadre d'une fusion de sociétés avec jurisprudence fournie en annexe. Au total, dix-neuf questions étaient posées.

Les résultats sont légèrement plus élevés que sur les sessions précédentes. Les copies se révèlent globalement défailtantes au niveau de la forme : orthographe, présentation des copies. Sur le fond, trois remarques peuvent être formulées :

- Des connaissances de base de niveau DCG font défaut, tout particulièrement en droit des contrats, droit des sociétés et droit fiscal ;
- Il est impératif dans la préparation de l'épreuve de ne pas faire d'impasse sur telle ou telle partie du programme, ce qui peut s'avérer très préjudiciable. Une anticipation suffisante dans la préparation de l'épreuve devrait permettre à un candidat de pouvoir couvrir les différents volets du programme ;
- Enfin, il importe de structurer davantage la formulation des réponses aux questions posées, en analysant les faits, en identifiant la question de droit qui est posée, en examinant les solutions applicables et enfin en se déterminant et choisissant une solution. Il convient de faire apparaître un véritable raisonnement juridique. Trop de copies présentent directement et souvent de manière non ou trop peu justifiée une solution.

Conseils pour la session 2022

Comme à chaque fois sur des questions juridiques et fiscales, il est souhaitable de toujours bien en revenir aux principes et aux règles puis de les appliquer au cas d'espèce. Cela explique en particulier pourquoi il est souvent demandé aux candidats de rappeler ou d'identifier la règle ou le principe puis ensuite de vérifier si les conditions d'application sont satisfaites au cas particulier. Il ne sert à rien de mémoriser des solutions techniques éparses ; il convient de préférer le raisonnement à partir des principes.

En cabinet, un client est aujourd'hui souvent capable de trouver par lui-même sur internet des solutions techniques ; le professionnel doit pouvoir l'aider à comprendre la raison d'être de cette solution, le raisonnement pour y aboutir et l'adéquation avec la situation qui est la sienne. Cette remarque d'ordre général doit pouvoir se retrouver notamment dans les copies et en particulier dans la manière de structurer les réponses.

Enfin, il est recommandé, comme pour chaque épreuve, de commencer par lire l'intégralité du sujet, annexes comprises, et ensuite de définir un programme de travail en s'y tenant. Le réflexe qui consiste à garder pour la fin ce que l'on sait faire est souvent contreproductif car le candidat se laisse gagner par le temps et finit par « bâcler » des parties de dossiers sur lesquelles il aurait pu maximiser les points.

UE2. Finance

Le sujet 2021 est composé de 3 parties. La partie 1 concerne un projet d'investissement immobilier, la partie 2 traite une opération de restructuration et la partie 3 a pour objet d'étudier une couverture du

risque de change. Il s'agit d'un sujet complet, qui aborde de très nombreux points du programme, en particulier les nouveautés comme l'immobilier ou les crypto-actifs. Le sujet comporte une dimension « techniques financières » pour les candidats maîtrisant les outils (calcul du bêta, calcul d'une VAN, option de change/contrat à terme, etc.) mais aussi une dimension « connaissances-savoirs » avec un certain nombre de questions permettant une restitution du cours pour les candidats qui ont travaillé le programme.

Conseils pour la session 2022

Les nouveautés du programme de l'UE2 (finance environnementale, gouvernance, régulation, indicateurs extra-financiers, fintech, aspects comportementaux de la finance, etc.) devront être travaillées et maîtrisées pour les examens des années suivantes. Ces nouveaux thèmes doivent absolument être connus par les candidats car à l'ère de la digitalisation de la finance et de la prise en compte de l'impact environnemental, il n'est plus envisageable d'en faire l'impasse ou d'en ignorer l'impact.

UE 3. Management et contrôle de gestion

Le sujet 2021 était conforme au programme avec l'intérêt d'être fondé sur l'étude du cas d'une forme d'entreprise contemporaine – une start-up – confrontée à une situation réelle – le contrôle de gestion et le management de son modèle d'activité fondé sur la vente en ligne d'appareils d'occasion remis à neuf. Il était composé de quatre dossiers. Le dossier 1 portait sur le diagnostic stratégique de l'entreprise. Le dossier 2 consistait en une présentation et une analyse du modèle d'activité de l'entreprise. Le dossier 3 portait sur le management des ressources humaines et des équipes. Le dossier 4 était centré sur l'intérêt pour un contrôleur de gestion d'intégrer l'entreprise.

Le sujet était assez long avec notamment un nombre important de questions et d'annexes. Il visait ainsi à tester la capacité du candidat à bien gérer le temps de composition et, donc, de traitement des annexes. Le critère de bonne gestion du temps des analyses est devenu récurrent sur le sujet UE3, l'évolution du contrôle de gestion et du management l'imposant. Par ailleurs, le sujet n'était pas difficile, dans la même veine que ceux d'années antérieures. Du reste la moyenne des notes se situe au-dessus du niveau de celles de 2020, d'un niveau assez comparable à celles de 2019.

Les évolutions envisagées pour la session 2022

Le jury souligne que le contenu du programme de l'UE3 du DSCG n'a pas été profondément modifié avec la réforme. Les thèmes contemporains du contrôle de gestion et du management comme l'importance de l'extra-financier, la montée en puissance des investissements immatériels et humains (compétences, organisation du travail, structure organisationnelle), la mise en œuvre stratégique et la gestion du changement et des transformations, outre la maîtrise des calculs de coûts/performances fondamentaux, sont autant de points majeurs à continuer à prendre en compte pour 2022. Également, la gestion de l'incertitude et des risques, la capacité à choisir une option la meilleure ou la moins mauvaise en termes de gestion parmi plusieurs possibles et à nourrir des décisions par des raisonnements fondés sur des hypothèses cohérentes et/ou des scénarios alternatifs, resteront privilégiés.

L'épreuve sera, comme ces dernières années, plus axée sur une réflexion ancrée sur des cas réels et des méthodes d'analyse, d'innovation managériale et de changement organisationnel, que sur des calculs bruts et des définitions non contextualisées de théories des organisations. Là réside en effet l'attente des entreprises et des professionnels du contrôle de gestion et du management.

UE 4. Comptabilité et audit

Le sujet se composait de quatre dossiers couvrant les 4 grandes parties du programme de cette UE (comptes de groupe, restructurations, audit et normes internationales) :

- Un dossier sur 9 points abordant les comptes consolidés en référentiel IFRS (périmètre, retraitements, partage des capitaux propres d'une filiale indirecte et traitement d'un goodwill) ;
- Un dossier sur 5 points relatif à deux opérations de fusion-absorption ;
- Un dossier de 5 points relatif à l'audit. Ce dossier traitait de la déontologie du commissaire aux comptes, des assertions d'audit et du rapport du commissaire aux comptes ;
- Un dossier de 2 points traitant du traitement d'un contrat de location en IFRS.

Le niveau global des copies laisse apparaître :

- Des lacunes sur des points fondamentaux ;
- Des connaissances approximatives et des réponses non argumentées ;
- Des calculs insuffisamment justifiés ;
- Un manque de soin et de lisibilité de nombreuses copies ;
- Un respect insuffisant des consignes concernant notamment la présentation des réponses sous forme de tableaux pour les retraitements de consolidation ;

Conseils pour la session 2022 :

Le programme de cette UE est insuffisamment maîtrisé par les candidats, y compris pour des thématiques classiques telles que périmètre de consolidation, retraitements, répartition des capitaux propres....

Il y a un écart de niveau important entre le DCG et le DSCG en matière comptable, avec un ensemble de sujets complètement nouveaux qui nécessitent un fort investissement (comptes consolidés, audit, fusions et référentiel IFRS). De plus, **la réussite de l'épreuve repose sur la maîtrise par les candidats de 3 référentiels comptables : PCG, règlement ANC 2020-01 et IFRS.**

Enfin, la gestion du temps est très importante afin de pouvoir traiter l'intégralité des dossiers de l'épreuve. Appréhender les calculs avec méthode (tout particulièrement en consolidation) peut faire gagner un temps précieux. Il peut être aussi opportun pour les candidats de commencer par les dossiers qu'ils maîtrisent le mieux. Enfin, il est de peu d'utilité d'apprendre par cœur des schémas d'écritures, il faut comprendre la logique des retraitements demandés.

UE 5. Management des systèmes d'information (SI)

Le sujet porte sur le cas de trois bailleurs du département de la Haute Loire qui ont fusionné au 01/01/2021 et qui, conformément à la loi ÉLAN, créent un nouvel organisme intégré dénommé « Haute-Loire Habitat ».

Le sujet de l'UE5 était assez classique et abordait les grandes lignes (conception, évaluation, évolution) du programme de Management des SI. Il était basé sur un cas réel et tenait compte de l'entrée en vigueur des lois ELAN, PACTE et du déploiement du RGPD et de ses logiques de consentement de l'utilisateur et de pertinence des données collectées. Les trois annexes du sujet étaient importantes car elles relataient l'existant et la réalité des SI et des organigrammes. Cette étude de cas abordait la fusion de trois bailleurs sociaux de la région de Saint Etienne et donc la fusion de leur système d'information. L'idée était d'aborder la conception et le pilotage d'un SI intégré à partir des trois SI existants. Les questions étaient réparties en trois dossiers (respectivement 8, 5 et 7 points) avec donc un dossier sur le schéma directeur, un autre sur le cadrage du projet et un dernier sur le système d'information achat (SIA) et de ses prérogatives.

Le premier dossier était assez technique et devait mobiliser les connaissances sur les schémas directeurs et leurs jalons les plus usuels dans le cadre d'une logique de fusion de plusieurs systèmes d'information avec la question des infrastructures, du personnel, des données, des applications. La question 3 demandait d'identifier deux indicateurs (par exemple indicateur de coût d'acquisition, de coût de personnel, de coût de maintenance voire de coût d'opportunité dans une logique assez ouverte).

Le second dossier était classique et devait mobiliser les connaissances du candidat sur ce qu'est un projet de transformation avec ses facteurs clés de succès et ses risques inhérents. Ensuite, il fallait proposer deux méthodes de conduite de projet au choix du candidat sachant qu'il devait montrer ses forces et ses opportunités dans le cas présent de fusion et donc de transformation profonde. Enfin, la question 3 demandait de mobiliser et tracer un outil de gestion classique comme le diagramme de Gantt pour bien visualiser le projet et ses tâches.

Le dernier dossier était plus original car il abordait un SI métier – celui des achats – et il demandait quelques connaissances précises. Il fallait par exemple aborder le règlement général sur la protection des données (RGPD) et ses obligations – ou pas – face à la numérisation des factures d'achat, face au processus informatique de traitement des factures, face au consentement de l'utilisateur et face à la collecte des données dans le cadre des métiers liés à l'achat donc avec des données liées aux fournisseurs. Enfin, une dernière question demandait aux candidats des propositions d'améliorations sur ce SI Achat de façon à conserver un service opérationnel dans le contexte d'épidémie lié à la Covid19. Cela impliquait une certaine ouverture sur l'agilité et la résilience des SI et donc plus prosaïquement des opérateurs de saisie et de contrôle des données collectées sachant que les données pré pandémie ne pouvaient pas être extrapolées post pandémie sans précaution. Le SI est un outil d'aide à la décision mais dans un métier comme celui des achats, l'acheteur reste un humain et doit le rester le plus possible

Cette UE5 continue sa transformation vers de moins en moins de questions liées aux techniques et à l'informatique et de plus de plus de questions liées au management du SI et de ses acteurs et outils c'est à dire liées aux conseils managériaux et organisationnels comme c'est d'ailleurs le cas dans la profession.

Conseils pour la session 2022

L'épreuve pour la prochaine session sera organisée selon un format similaire à celui de cette année. Il est rappelé que tous les points abordés dans le programme sont importants. S'ils figurent dans le programme c'est qu'ils ont un intérêt majeur dans le cadre professionnel.

UE 6. Anglais des affaires

Pour rappel, cette épreuve comporte une préparation d'une heure, sans aucun autre document que celui fourni par le jury. Le document support de l'épreuve est en anglais et peut éventuellement inclure des données chiffrées sous forme de graphiques ou de tableaux. Il porte sur les thèmes et notions définies au programme de l'UE 6 du diplôme (pages 25 à 27) : https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/25/01/7/ensup135_annexe2_1142017.pdf.

Puis une épreuve de 30 minutes maximum se répartissant en deux temps : un exposé du candidat en anglais (15 minutes maximum) et un entretien en anglais avec les membres du jury (15 minutes maximum). Lors de sa prise de parole en continu de 15 minutes maximum (exposé), le candidat synthétise le contenu du document fourni puis propose un commentaire de ce dernier. La consigne accompagnant le support donne une problématique sur laquelle le candidat s'appuie afin de structurer son commentaire et organiser ses propos. Le commentaire argumenté est étayé des connaissances relatives aux thèmes et notions définies par le programme et veille à intégrer des faits d'actualité à bon escient. L'ensemble de l'exposé doit être clairement structuré, à l'aide, notamment, de transitions entre les différentes parties (introduction, synthèse du document support qui en fera ressortir les articulations logiques, commentaire argumenté structuré, conclusion). Ensuite, le jury conduit un entretien en anglais avec le candidat à partir d'éléments de son exposé et du document qui a servi de point d'appui à la première partie de l'épreuve. Pour cette deuxième partie et au fil des échanges, le candidat est invité à réagir, décrire, reformuler, développer une argumentation, justifier son propos ou encore apporter des explications.

De manière générale, cette session a confirmé la bonne préparation des candidats qui cernent mieux les attendus de l'épreuve sauf ceux titulaires du DCG en 2021 et qui se sont présentés sans préparation

à cette épreuve. Les sujets ont été adaptés au niveau B2 du CECRL sur les domaines définis par le programme mais sans rentrer dans une technicité excessive au regard du niveau B2 ciblé.

Conseils pour la session 2022

Les candidats doivent cibler leurs entraînements sur les activités langagières et, notamment, **l'expression orale en continu et en interaction** (en tenant compte de la compétence phonologique) outre la compréhension écrite.

Par ailleurs, la **compétence de communication** peut souvent encore être consolidée : pour l'exposé, la prestation orale exclut la lecture de notes intégralement rédigées, sauf, éventuellement, l'introduction, les transitions et la conclusion : cet impératif doit accompagner le candidat dès le début de sa préparation en loge. En ce qui concerne l'entretien, le **caractère interactif** de la prestation orale (geste, regard, prise en compte des interlocuteurs et de leurs propos, réactivité, etc.) peut également souvent être mieux pris en considération.

Les éléments non textuels du document support (tableau, graphique, etc.), lorsqu'il y en a, doivent être pris en compte par le candidat dans la synthèse du document. Lorsque ce n'est pas le cas, le jury est très souvent amené à y revenir lors de l'entretien.

On recommande à nouveau aux candidats de **consolider leur maîtrise de certains outils grammaticaux** comme – sans que cela soit exhaustif – les auxiliaires modaux (~~she can to do~~ / ~~we must to listen~~ / ~~she doesn't can to do it~~ sont erronés) et les structures infinitives (avec négation), et on les encourage à renforcer leur maîtrise du vocabulaire spécifique courant de l'anglais des affaires et à s'assurer de la prononciation des termes assimilés.

Les candidats pouvant être interrogés sur des faits issus de l'actualité, lire régulièrement la presse anglo-saxonne et écouter les nouvelles sur des chaînes de télévision ou de radio variées facilement accessibles en ligne (*BBC, BBC World, CNN, ABC, NPR News*, etc.) peuvent être un bon moyen d'assimiler le vocabulaire de l'anglais des affaires, mais également de renforcer la connaissance de l'actualité du monde anglo-saxon, et des cultures concernées.

Un exposé en autonomie inférieur à 10 minutes ne permet généralement pas au candidat d'illustrer sa pleine maîtrise des aptitudes évaluées. C'est particulièrement le cas lorsque le commentaire structuré et argumenté est inférieur à 5 minutes, faute d'envisager la problématique proposée sous divers aspects, de construire une démonstration fondée sur une connaissance correcte des thèmes et notions au programme, ou d'intégrer des éléments d'actualité permettant d'illustrer de manière convaincante le propos. L'écueil inverse est le « placage de cours », qui élude la problématique précise donnée par le jury et ne prend pas en considération la spécificité du texte support, et mène à un hors-sujet partiel ou total.

Enfin, la note de 20 a été attribuée à plusieurs reprises, à des candidats qui, sans être bilingues, ont communiqué de manière fluide et efficace avec le jury, au service d'un propos structuré, argumenté et illustré, tant lors de l'exposé que de l'entretien. Ainsi, pour conclure sur cette note positive, les futurs candidats doivent être convaincus qu'une préparation régulière et sérieuse à l'épreuve, tenant compte des remarques formulées dans le présent rapport, leur permettra de démontrer leur maîtrise assurée des aptitudes évaluées.

UE 7. Mémoire professionnel

Il est rappelé aux candidats que cette épreuve s'appuie sur un mémoire de niveau master et non un rapport de stage. Le mémoire ne peut donc pas être uniquement le descriptif des activités réalisées ou d'un point étudié lors du stage. Les jurys ont également constaté que le niveau de français de certains candidats était faible (syntaxe, accords grammaticaux, orthographe). Cela est d'autant moins acceptable que le mémoire peut faire l'objet d'une relecture.

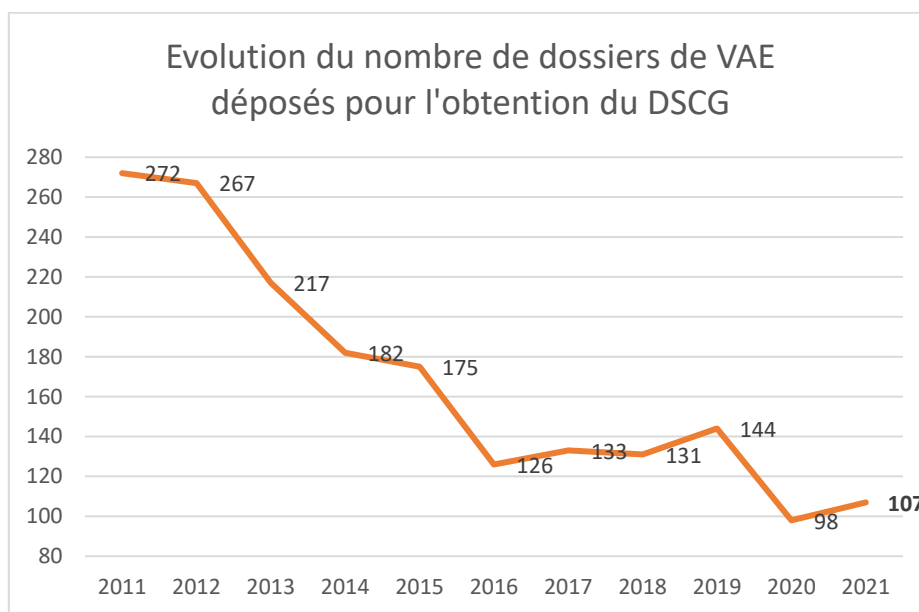
Le mémoire doit permettre au jury d’apprécier la capacité du candidat à définir une problématique de gestion spécifique, à utiliser les références théoriques et conceptuelles appropriées et à mettre en œuvre une démarche méthodologique pertinente. Or, les jurys relèvent la quasi-absence ou un manque de problématique. De même, les démonstrations (quand elles existent) sont lacunaires. Les candidats manquent également d’analyse et de recul par rapport au sujet. Ainsi, un nombre trop important de mémoires s’assimile plus à des rapports théoriques qu’à des réflexions sur des pratiques professionnelles. Il est à noter que le mémoire doit porter sur les pratiques en vigueur en France ou comparer les pratiques entre plusieurs pays. En revanche, un mémoire ne faisant référence qu’au droit marocain par exemple n’est pas recevable en tant que tel.

Enfin, il est important que le candidat cite correctement ses sources bibliographiques et identifie clairement dans le mémoire les parties qui seraient issues de ces sources. Il est rappelé que le jury national sanctionne systématiquement le plagiat par une annulation de la session en cours et jusqu’à cinq ans d’interdiction de se présenter aux examens du DSCG.

La soutenance du mémoire n’est pas non plus à négliger.

6. Retour sur la VAE du DSCG

Après une session 2020 enregistrant un nombre de dossiers déposés très faible (sans doute expliqué par la crise de la COVID-19) le nombre est en très légère augmentation en 2021 avec 107 dossiers déposés.



Les décisions, après examen des dossiers par les jurys académiques et le jury national, sont données dans le tableau ci-après. Parmi les dossiers déposés, 42% valident *a minima* une UE et 16% obtiennent le diplôme par la voie de la VAE.

	Nombre	%
Validation totale des UE du DSCG demandées	17	16%
Validation partielle des UE du DSCG	45	42%
Aucune validation d’UE	42	39%
Absent	3	3%
Total	107	100%

D’une manière générale, on note une augmentation qualitative des dossiers de VAE déposés par les candidats en termes de présentation et d’argumentation, même si certains dossiers restent encore

très perfectibles. A cette fin, l'analyse des dossiers de VAE et en particulier des livrets 2 fait ressortir des points d'amélioration qui sont listés ci-après.

La description des expériences professionnelles et la validation des compétences professionnelles

- Il est demandé aux candidats de documenter les expériences professionnelles leur permettant de valider les compétences comprises dans les UE demandées dans le cadre de la VAE. Un livret 2 non documenté (feuilles de compétences Excel non remplies et/ou absence de commentaires du candidat sur les UE ou commentaires trop succincts) ne permettent pas de valider les UE. De même, **seules les expériences professionnelles en lien avec les compétences visées par le référentiel doivent être décrites** ;
- Cette documentation ne doit pas se traduire par une inflation démesurée du nombre de pages du dossier qui en toute logique pourrait se **limiter à une centaine de pages pour la description des compétences** (grilles et commentaires à la suite de chacune des grilles). La production de livrets qui excèdent 1 000 pages (phénomène encore constaté à la session 2021) montre le peu de capacité à choisir avec soin les expériences probantes et à les présenter de manière concise ;
- Le candidat ne peut pas se retrancher derrière le secret professionnel pour ne pas exposer ses expériences professionnelles à l'appui des compétences demandées. De même, un candidat qui n'a pas eu le temps de documenter son dossier n'a pas à indiquer qu'il a une activité professionnelle trop intense pour pouvoir remplir son dossier de VAE, il peut très bien se présenter à la session suivante pour avoir tout le temps de remplir un dossier de qualité ;
- Les UE du DSCG constituant chacune un bloc de compétences, il n'est pas possible de faire des compensations entre ces blocs de compétences.
- Un candidat ayant des expériences professionnelles exclusivement auprès de sociétés non soumises au droit français ne peut prétendre à la validation de l'UE1 supposant des acquis professionnels spécifiques au droit français ;
- Si les pratiques professionnelles (dossiers traités ou périmètre d'activités du candidat) n'évoluent pas de manière significative d'une année sur l'autre, il est préférable que le candidat s'oriente vers les épreuves ponctuelles du DSCG au lieu de présenter une demande de validation au titre de la VAE qui lui sera refusée. En revanche, **si les pratiques professionnelles ont évolué, le candidat mettra en avant dans le livret 2 les dossiers nouveaux qui lui permettent de demander un nouvel examen de son dossier par le jury pour une même UE.**

La prise en compte des formations et diplômes

- Le candidat ne peut pas se prévaloir de ses diplômes (de l'INTEC, de master ou autres) ou de validation des études supérieures (VES) obtenues sur des diplômes ou de formations suivies pour pallier une absence d'expérience professionnelle sur un domaine de compétence. Ces formations doivent lui permettre de se présenter aux épreuves ponctuelles du DSCG ;
- Un candidat ne peut pas demander la validation d'une UE du DSCG au motif qu'il aurait suivi les cours et validé des UE du DCG sur des thématiques proches : le niveau de maîtrise et d'expertise associées sont différents ;
- Spécifiquement pour l'UE6 il est demandé au candidat de démontrer que son expérience professionnelle lui permet de valider les compétences linguistiques requises par cette UE (pratique de l'anglais des affaires dans le cadre professionnel) : les voyages d'agrément à l'étranger ne sont pas considérés comme étant une expérience professionnelle permettant de valider l'UE6.

L'oral

- L'oral permet de conforter le dossier écrit (degré de maîtrise des compétences professionnelles du candidat) et non de suppléer une carence d'explication du livret 2, d'où l'importance de bien préparer et documenter en amont le livret 2 ;
- Si un candidat convoqué par le jury de VAE est absent le jour de l'entretien, il ne pourra pas se voir délivrer la ou les UE demandée(s).

Enfin, il est précisé que le jury national examine les livrets sous leur format numérique. Il est donc préférable de fournir les fichiers sources (Word, Excel ou PDF) et de s'assurer de l'intégrité du support. Si malgré tout le candidat venait à scanner son dossier papier il est demandé :

- De ne pas faire un scan page par page des documents qui rend la lecture difficile et fastidieuse (nécessité d'ouvrir chaque fichier) ;
- De s'assurer que les pages sont présentées dans le même sens (les scans de documents présentés une page sur deux à l'envers impliquent de faire des rotations de pages rendant là aussi la lecture fastidieuse) ;
- Enfin, il est demandé au candidat de s'assurer de la lisibilité des scans fournis.

Paris, le 20 décembre 2021,

Evelyne Lande
Présidente du jury du DSCG

